

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DÉLIBÉRATION N° 22_155

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION
CONTRAT TERRITOIRE SAVOIE –
ANIMATION POUR LA MISE EN
ŒUVRE DU PROGRAMME LOCAL DE
L'HABITAT POUR LE TERRITOIRE
CŒUR DE CHARTREUSE**

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre à 19 h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : jeudi 6 octobre 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Présents : 27

Pouvoirs : 8

Votants : 35

Résultats du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Évelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX (Saint Christophe sur Guiers) ; Marylène GUJARRO, Martine MACHON, (Saint Joseph de Rivière) ; Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Évelyne LABRUDE (La Bauche) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73)

Pouvoirs : Eric L'HERITIER à Claude COUX, Nathalie HENNER à Véronique MOREL ; Mathias LAVOLÉ à Jean Claude SARTER, Laurette BOTTA à Anne LENFANT, Bruno GUIOL à Williams DUFOUR, Pascal SERVAIS à Céline BOURSIER, Christiane BROTTO SIMON à Christine SOURIS, Stéphane GUSMEROLI à Cécile LASIO, Pascal SERVAIS à Céline BOURSIER

CONSIDÉRANT le Contrat Territoire Savoie

CONSIDÉRANT l'inscription dans le cadre de la fiche 2-6 « développement local » d'une action correspondant à l'animation pour la mise en œuvre du PLH pour le Cœur de Chartreuse

CONSIDÉRANT la fiche de renseignement jointe en annexe

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** la Présidente à déposer la demande de subvention au titre du Contrat Territoire Savoie pour l'animation pour la mise en œuvre du PLH pour le Cœur de Chartreuse

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 17 octobre 2022,

La Présidente,
Anne LENFANT





CONTRAT DEPARTEMENTAL
DEMANDE DE SUBVENTION
Action de fonctionnement (prestation ou poste)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom du territoire – cocher la case correspondante

- | | | | |
|---|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Arlysère | <input checked="" type="checkbox"/> Avant-pays-Savoyard | <input type="checkbox"/> Cœur de Savoie | <input type="checkbox"/> Grand Chambéry |
| <input type="checkbox"/> Territoire Grand Lac | <input type="checkbox"/> Maurienne | <input type="checkbox"/> Tarentaise-Vanoise | |

Identification du demandeur

Nom, adresse et coordonnées du demandeur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
 2, pole tertiaire – ZI CHARTREUSE-GUIERS
 38380 ENTRE DEUX GUIERS
 Tél : 0476668174
 E-mail : accueil@cc-coeurdechartreuse.fr

Référent du projet :

M. ARGOUD CEDRIC

N° SIRET: 200 040 111 00011

Description du projet

Objet l'action :

ANIMATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT POUR LE TERRITOIRE CŒUR DE CHARTREUSE

Descriptif général et intérêt de l'action :

Le PLUI-H valant SCOT du Cœur de Chartreuse a été approuvé le 19 décembre 2019 par le conseil communautaire. Ce document comprend un Programme d'Orientations et d'Actions en faveur de l'Habitat, qui a valeur de PLH. Ce volet habitat comporte 5 axes d'intervention en faveur de la politique du logement, énumérés ci-dessous en tant que grands objectifs. Leur mise en œuvre requiert la commande d'études et la mobilisation d'une ingénierie, notamment pour accompagner les porteurs de projets de nouveaux logements et les communes-membres de l'intercommunalité, animer une instance de suivi de l'outil et accompagner les habitants pour la réhabilitation du parc de logements anciens.

Cette mission requiert des ressources humaines estimée à 1,6 ETP pour assurer les missions suivantes, ventilées comme suit :

- 1 ETP pour l'accompagnement des habitants sur la thématique du logement + prendre en charge la thématique parc privé sur le territoire
- 0,5 ETP pour l'animation des projets logements (, le pilotage des études, la connaissance du terrain et de ses acteurs, l'animation du programme, l'accompagnement logement social)

Actions du PLH

AXE 1 AMELIORER LA REPONSE AUX BESOINS DES PUBLICS SPECIFIQUES EN MATIERE DE LOGEMENT ET D'HEBERGEMENT

- ACTION 1 : REpondre aux besoins actuels et futurs des personnes âgées ou en situation de handicap
- ACTION 2 : ACCOMPAGNER LES SAISONNIERS ET LES JEUNES EN DEBUT DE PARCOURS RESIDENTIEL DANS LEUR RECHERCHE DE LOGEMENTS
- ACTION 3 : INFORMER LES DEMANDEURS DE LOGEMENT SOCIAL ET TRAITER LES DEMANDES DE MANIERE EQUITABLE, SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE
- ACTION 4 : REpondre aux besoins en hébergement temporaire, d'insertion et d'urgence du territoire

AXE 2 FAVORISER LA REHABILITATION DU PARC PRIVE

- ACTION 5 : ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS LEUR PROJET LOGEMENT
- ACTION 6 : SE DONNER LES MOYENS D'AGIR SUR LE PARC EXISTANT ANCIEN, ENERGIVORE, VACANT ET/OU NON ADAPTE AUX BESOINS DES HABITANTS
- ACTION 7 : TRAITER LES SITUATIONS D'HABITAT INDIGNE ENCORE PRESENTES SUR LE TERRITOIRE
- ACTION 8 : ENCOURAGER LA REUTILISATION DU BATI EXISTANT, POUR REpondre aux besoins en logements et resorber la vacance

- ACTION 9 : ENCOURAGER ET ACCOMPAGNER LA REHABILITATION DU BATI PATRIMONIAL DE C

AXE 3 : ENCOURAGER LA PRODUCTION DE LOGEMENTS DIVERSIFIÉS ET DE QUALITÉ

- ACTION 10 : REpondre AUX BESOINS EN LOGEMENT DU TERRITOIRE, TOUT EN RESPECTANT
- ACTION 11 : METTRE EN PLACE UNE STRATEGIE FONCIERE AFIN DE FACILITER LA PRODUCTION DE LOGEMENT
- ACTION 12 : ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LA REALISATION DE LEUR PROJET LOGEMENT (DEFINITION DU PROJET, NEGOCIATION AVEC LES PROMOTEURS ET BAILLEURS...)

AXE 4 PROPOSER UNE OFFRE LOCATIVE SOCIALE DE QUALITE

- ACTION 13 : ACCOMPAGNER LA REHABILITATION DU PARC LOCATIF SOCIAL
- ACTION 14 : SE DONNER LES MOYENS DE POURSUIVRE UNE PRODUCTION DE 8 LOGEMENTS SOCIAUX PAR AN AFIN DE REpondre AUX BESOINS DU TERRITOIRE
- ACTION 15 : ORGANISER ANNUELLEMENT UNE RENCONTRE ENTRE BAILLEURS, COMMUNES ET INTERCOMMUNALITE AFIN DE SUIVRE LES BESOINS DU TERRITOIRE SUR LA THEMATIQUE DU LOGEMENT SOCIAL (BESOIN DE REHABILITATION, SUIVI DE LA DEMANDE, ORIENTATION DES PROGRAMMES NEUFS, ...)

AXE 5 SUIVRE ET ANIMER LE PLH

- ACTION 16 : METTRE EN PLACE UN OBSERVATOIRE DE L'HABITAT ET DU FONCIER
- ACTION 17 : MAINTENIR UN TRAVAIL PARTENARIAL ET FAIRE CONNAITRE LA POLITIQUE DE L'HABITAT MENEe SUR LE TERRITOIRE
- ACTION 18 : REALISER UN BILAN ANNUEL ET TRIENNAL DU VOLET HABITAT DU PLUI ET REORIENTER LES ACTIONS SI NECESSAIRE

Coût de l'action (TTC) : 300 000€

Montant de la subvention sollicité auprès du Département : 80 000€ dont 20 000€ en 2023

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action : 2022 - 2026.....

Plan de financement de l'action :

Financier et dispositif	Montant de l'aide	Acquise <i>joindre l'arrêté attributif de subvention ou sollicitée</i>	Commentaire
CTS (26%)	80 000		
CCCC (74%)	220 000		

Pièces à joindre obligatoirement

- Courrier de demande de subvention
- Décision de l'assemblée générale ou de l'organe décisionnel
- Notice explicative du projet
- Fiche de renseignements
- Budget de fonctionnement de la structure *(pour les structures associatives uniquement)*
- Relevé d'identité bancaire *(pour les structures privées uniquement)*
- Coût estimatif de l'action détaillé (s'il y a lieu)
- Attestation de non récupération de TVA
- Plan de financement
- pour les demandes récurrentes : bilan de l'action menée en année n-1

Les dossiers ainsi constitués, doivent être transmis au Département de la Savoie par voie dématérialisée à l'adresse mail suivante : contratsdepartementaux@savoie.fr.

Demande du maître d'ouvrage

Je sollicite une aide départementale pour la réalisation du projet tel que mentionné ci-dessus.

Fait à, le

Le demandeur



Je n'imprime que si c'est vraiment nécessaire. Et vous?